

Bienvenue dans le monde de LibertyCard.

Nous sommes heureux de vous remettre votre nouvelle LibertyCard. Vous disposez désormais de la première carte de crédit de Suisse qui récompense tout spécialement votre mobilité. En effet, avec la LibertyCard, vous en profitez à chaque fois que vous vous déplacez. Avec ses prestations supplémentaires et ses plus-values, elle vous garantit un voyage en toute quiétude.

Dans cette brochure, nous vous informons en détail sur votre nouvelle LibertyCard. Découvrez entre autres les nombreuses prestations qui vous attendent. Ou encore, comment vous pouvez collecter de précieux points Liberty pour le programme Bonus et vous faire plaisir avec les primes de votre choix.

Prenez donc le temps de découvrir plus en détail les nombreux avantages de votre LibertyCard. Notre promesse: cela en vaut la peine.

Avec nos salutations les meilleures,

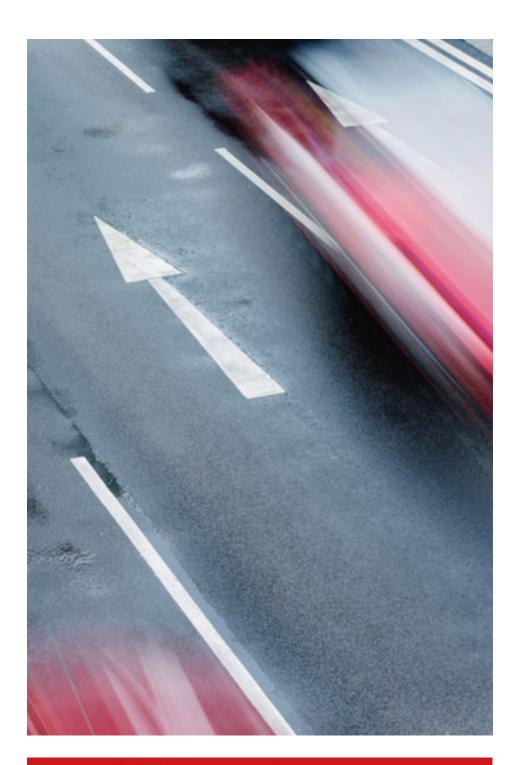
Chief Executive Officer BonusCard.ch SA

Stefan Bolt

3

Sommaire

Visa LibertyCard & Visa LibertyCard Prepaid LibertyCard: voyager avec de nombreux avantages	6
Visa LibertyCard Plus Plus de points. Plus de protection. La Visa LibertyCard Plus	7
Prestations	
Vue d'ensemble de toutes les prestations	8
Programme Bonus Liberty	
Collecter des points Liberty et en profiter	9
Profiter de primes attrayantes	10
Choisir sa prime en quelques clics	10
Plus-values Liberty	
Aperçu détaillé des prestations	12-15
Conditions	
Vue d'ensemble de toutes les conditions et tarifs	16
Couverture d'assurance	
Assurance complémentaire facultative pour vous	17
Services	
Vos avantages avec MyOnlineServices	18
Enregistrement à MyOnlineServices: marche à suivre	18
Paiement sans contact: rapide, simple et sûr	19
Plus de sécurité pour votre LibertyCard	19
Verified by Visa	20
Nous sommes toujours là pour vous	20
Cartes supplémentaires	
Demander des cartes supplémentaires et en profi-	21
ter doublement	
CG	
Conditions générales	23-26



LibertyCard: voyager avec de nombreux avantages.

La LibertyCard vous offre un grand nombre de prestations attrayantes en rapport avec la mobilité. Peu importe que vous vous déplaciez en avion, en voiture, en train ou à vélo: vous profitez d'un programme Bonus avec des primes intéressantes, des plus-values judicieuses et complètes ainsi que des services exclusifs.

Visa LibertyCard

La Visa LibertyCard vous offre toutes les prestations avantageuses d'une carte de crédit Visa. En plus, vous participez à un programme Bonus unique en son genre: à chaque fois que vous payez avec votre LibertyCard, cela vous rapporte des points Liberty. Si votre dépense concerne un service de mobilité, les points Liberty dont nous vous créditons sont multipliés par deux. Vous pouvez échanger les points Liberty que vous avez collectés contre des primes intéressantes telles que des bons d'achat SWISS ou CFF. L'offre est complétée par diverses plus-values telles que la protection juridique de voyage ou l'assurance bagages pour vous permettre de voyager en toute sérénité avec votre famille

Visa LibertyCard Prepaid

La Visa LibertyCard Prepaid est conçue pour ceux qui désirent à tout moment maîtriser leurs dépenses et ne souhaitent disposer que de l'avoir préalablement viré. Votre avoir est enregistré sur un compte et non sur la carte. Par conséquent, votre avoir est en sécurité en cas de perte ou de vol de votre carte.

Vous pouvez recharger votre Visa LibertyCard Prepaid aussi souvent que vous le voulez. Soit à l'aide d'un bulletin de versement, soit par recouvrement direct.



Visa LibertyCard & Visa LibertyCard Prepaid

Taxe annuelle

Vous économisez*	plus de CHF 140
Valeur des prestations	plus de CHF 200
Visa LibertyCard Prepaid	
visa LibertyCard &	CHF 60

^{*} Par rapport à l'achat individuel de prestations comparables.

Plus de points. Plus de protection. La Visa LibertyCard Plus.

La Visa LibertyCard Plus vous offre un éventail encore plus large de plus-values pour vos déplacements. Il s'agit entre autres d'une assurance voyage complète, d'un service de bagages et du service Private Medical en cas de maladie à l'étranger. Par ailleurs, vous collectez des points Bonus encore plus rapidement. Chaque utilisation de la carte de crédit est récompensée par des points Liberty, et lorsqu'il s'agit de prestations de mobilité, les points sont même multipliés par quatre. Vous pouvez ensuite échanger les points Liberty que vous avez cumulés contre la prime de votre choix.



Visa LibertyCard Plus

Taxe annuelle

Visa LibertyCard Plus	CHF 150
Valeur des prestations	plus de CHF 900
Vous économisez*	plus de CHF 750

* Par rapport à l'achat individuel de prestations comparables.



Vue d'ensemble de toutes les prestations.

Prestation	LibertyCard & LibertyCard Prepaid	LibertyCard Plu
Programme Bonus Liberty (plus de détails pages 9-10)		
Collecter des points Liberty	✓	✓
Les plus-values Liberty (plus de détails pages 12-15)		
Voyager en toute sécurité		
Protection perte	✓	✓
Service de blocage de cartes	✓	✓
Annulation avant le voyage	✓	✓
Actions de recherche et de secours	✓	✓
Protection juridique de voyage	✓	✓
Assurance bagages	✓	✓
Assurance casco vélo	✓	✓
Conditions spéciales chez Avis	✓	✓
Voyager en toute sérénité		
Assurance voyage:		
Assurance voyage.		✓
Annulation durant le voyage	_	~
	-	→
Annulation durant le voyage	- - -	
Annulation durant le voyage Assistance	- - - -	✓
Annulation durant le voyage Assistance Confort de voyage (retard)	- - - -	✓ ✓
Annulation durant le voyage Assistance Confort de voyage (retard) Couverture franchise pour véhicules de location (CDW)	- - - - -	√ ✓ ✓
Annulation durant le voyage Assistance Confort de voyage (retard) Couverture franchise pour véhicules de location (CDW) Assurance vélo contre le vol	- - - - - -	\forall \forall \lambda \forall \tau \forall \
Annulation durant le voyage Assistance Confort de voyage (retard) Couverture franchise pour véhicules de location (CDW) Assurance vélo contre le vol Carte et argent liquide de secours	- - - - - - -	\rightarrow
Annulation durant le voyage Assistance Confort de voyage (retard) Couverture franchise pour véhicules de location (CDW) Assurance vélo contre le vol Carte et argent liquide de secours Private Medical	- - - - - - -	\rightarrow
Annulation durant le voyage Assistance Confort de voyage (retard) Couverture franchise pour véhicules de location (CDW) Assurance vélo contre le vol Carte et argent liquide de secours Private Medical Frais réduits pour transactions en monnaies étrangères	- - - - - - -	\rightarrow

Collecter des points Liberty et en profiter.

Dès que vous payez avec votre Visa LibertyCard, vous collectez des points Liberty. En Suisse, à l'étranger ou en ligne - peu importe. Chaque franc dépensé vous donne droit à un point Liberty.



Points Liberty simples

avec votre Visa LibertyCard, Visa Liberty-Card Prepaid ou Visa LibertyCard Plus

Si votre paiement concerne un service de mobilité, nous multiplions même les points Liberty auxquels vous avez droit pour chaque franc dépensé.



Points Liberty multipliés par 2 avec votre Visa LibertyCard ou Visa LibertyCard Prepaid



Points Liberty multipliés par 4 avec votre Visa LibertyCard Plus

Voyager vaut la peine à plus d'un titre

Quelques exemples de services de mobilité: voyages en train, en avion, réservations d'hôtels, faire le plein de carburant, prendre le taxi, louer un vélo, frais de parking. Ainsi, vous avez la possibilité de collecter de précieux points Liberty «multiples» quasiment partout.



Voiture: faire le plein de carburant. véhicule de location, car-sharing, taxi, parking, péage



Transports publics: train, bus, tram, bateau, CarPostal



Avion: réservations directes auprès de toutes les compagnies aériennes



Vélo: PubliBike. Rent a Bike. etc.



Hébergements: réservations directes auprès d'hôtels, appartements de vacances, etc.



Divers: remontées mécaniques, téléskis

Retrouvez la liste de tous les services de mobilité sur www.libertycard.ch/bonusprogramm.



Profiter de primes attrayantes.

Envie de vous faire plaisir? Échangez simplement et confortablement les points Liberty que vous avez collectés contre d'attrayantes primes Liberty.

Primes actuelles de nos partenaires privilégiés:



SWISS: bons d'achat pour vols



CFF: bons d'achat pour les offres CFF



Hôtels Best Western: bons d'achat pour des nuitées

Option «Kick-Back» – crédit en compte au lieu de primes

Avec l'option «Kick-Back», vous pouvez convertir vos points Liberty en un avoir crédité sur votre compte. Vous décidez du nombre de points Liberty que vous voulez échanger en argent comptant.

Solde des points Liberty

Vos points Liberty sont valables deux ans. Afin que vous ayez toujours une vue d'ensemble, le solde de vos points Liberty figure sur le décompte mensuel de votre carte et peut être consulté en ligne à tout moment

Choisir sa prime en quelques clics.

Échangez en ligne les points Liberty que vous avez collectés contre les primes de votre choix. Ou encore, convertissez vos points Liberty en un avoir crédité sur votre compte. Pour accéder rapidement à vos primes, il vous suffit de vous inscrire sur www.myonlineservices.ch (voir page 18).

C'est très simple:



 Inscrivez-vous sur www.myonlineservices.ch



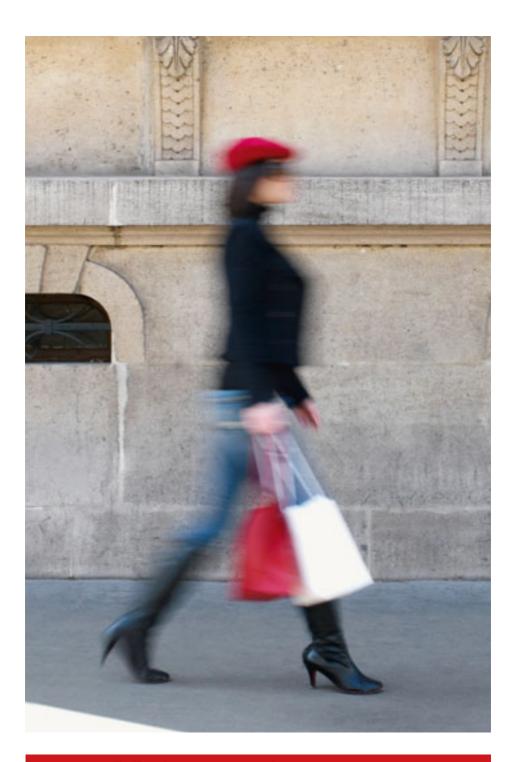
2. Cliquez sur «Primes».



Choisissez votre prime ou l'option «Kick-Back»



 Le bon d'achat vous est envoyé par e-mail ou par courrier. L'avoir est crédité automatiquement sur votre compte Liberty.



Aperçu détaillé des prestations.

Prestation	LibertyCard & LibertyCard Prepaid	LibertyCard Plus
Voyager en toute sécurité		
Protection perte Vous ne perdez pas d'argent en cas de vol, de perte ou d'usage abusif de votre carte. Sous réserve d'utilisation de la carte avec la diligence requise, tous les dommages survenus depuis le moment de la perte jusqu'à la réception de la déclaration de perte sont couverts. Par ailleurs, toutes les cartes et NIP de remplacement vous sont fournis gratuitement.	✓	~
Service de blocage de cartes Enregistrez toutes vos cartes de paiement personnelles et cartes SIM. En cas de perte de vos cartes, un appel suffit à les faire bloquer immédiatement. Formulaire sous www.libertycard.ch/blocagecartes	√	✓
Annulation avant le voyage Protection pour vous et votre famille jusqu'au départ. Quels que soient votre destination et le moyen de paiement employé.	par événement Couverture familiale CHF 10'000	par événement Couverture familiale CHF 20'000
Actions de recherche et de secours Si l'assuré est porté disparu ou se trouve dans une situation d'urgence, les coûts nécessaires sont couverts.	par événement Couverture familiale CHF 50'000	par événement Couverture familiale CHF 50'000
Protection juridique de voyage Arrivez à bon port en toute sécurité. Assistance fournie en cas de litiges en rapport avec votre voyage (hôtel, agence de location de voitures, etc.).	par événement Couverture familiale Monde: CHF 50'000 Europe: CHF 250'000	par événement Couverture familiale Monde: CHF 50'000 Europe: CHF 250'000
Assurance bagages Les bagages que vous emportez sont assurés. La perte de vos bagages pendant le voyage est assurée.	par événement Couverture individuelle CHF 2'000 Franchise CHF 200	par événement Couverture individuelle CHF 5'000 Franchise CHF 200
Assurance casco vélo En cas d'endommagement de votre vélo, les frais de réparation et de remplacement sont pris en charge, afin que vous soyez rapidement à nouveau mobile.	par événement Couverture individuelle CHF 2'000 Franchise 10% du prix d'achat, au minimum CHF 200 en cas d'endommagement	par événement Couverture individuelle CHF 3'000 Franchise 10 % du prix d'achat, au minimum CHF 200 en cas d'endommagement
Conditions spéciales chez Avis Vous profitez, dans le monde entier, d'un rabais sur votre réservation Avis allant jusqu'à 25%. Code de rabais: S802101.	✓	√

par événement

d'achat, au minimum CHF 200 en cas de vol

Prestation	LibertyCard & LibertyCard Prepaid	LibertyCard Plus
Voyager en toute sérénité		
Assurance voyage		

En cas d'annulation de votre voyage, les coûts sont	 Couverture familiale
également pris en charge après le départ.	CHF 20'000
Et ce, quel que soit le moyen de paiement utilisé.	
Assistance	par événement
En cas d'urgence, l'assistance 24h est à votre	 Couverture familiale
disposition 24h/24. Elle vous aide immédiatement	illimité
et organise les mesures de secours sur place.	
Confort de voyage (retard)	par cas
Si votre voyage est annulé à court terme ou si	- Couverture familiale
vous prenez du retard, les coûts supplémentaires	CHF 1'000
sont couverts.	
Couverture franchise pour véhicules de	
location (CDW)	par cas
Dans le monde entier, prise en charge de la franchise	- Couverture individuel
en cas de sinistre ou de vol. (y compris les véhicules	CHF 2'000
	CIII 2 000
Mobility en Suisse).	
surance vélo contre le vol	par événement
se en charge de coûts en cas de vol de votre vélo,	 Couverture individuel
n que vous soyez rapidement à nouveau mobile.	CHF 3'000
	Franchise 10 % du prix

Explications

Annulation durant le voyage

Couverture familiale: le titulaire de la carte est assuré, ainsi que les membres de sa famille voyageant avec lui Couverture individuelle: le titulaire de la carte est assuré

Retrouvez l'intégralité des Conditions Générales d'Assurance sur www.libertycard.ch/assurances

Prestation	LibertyCard &	LibertyCard Plus
	LibertyCard Prepaid	

Voyager en toute sérénité Carte et argent liquide de secours En cas de vol, de perte ou de carte défectueuse Prestation comprise à l'étranger, nous vous procurons une carte de secours 1 × par an sous 24 heures et mettons à votre disposition de l'argent liquide. Private Medical par cas Avec Private Medical, vous bénéficiez d'une couverture Couverture individuelle CHF 200'000 médicale privée à l'étranger, en complément de votre assurance maladie et assurance accidents (LAA). Frais réduits pour transactions en monnaies étrangères Vous voyagez beaucoup et utilisez votre LibertyCard également à l'étranger. Vous profitez alors de conditions préférentielles (1,75%) sur les transactions en monnaies étrangères.

Explications

Couverture familiale: le titulaire de la carte est assuré, ainsi que les membres de sa famille voyageant avec lui Couverture individuelle: le titulaire de la carte est assuré



Prestation LibertyCard & LibertyCard Plus
LibertyCard Prepaid

Voyager en toute facilité

Service de concierge

Que vous souhaitiez une réservation dans un restaurant, des billets de concert ou des fleurs. Appelez le +41 44 283 34 06 et le service de concierge s'occupe de tout pour vous. Rapidement et simplement. Prestation illimitée

Service bagages en gare CFF

Faites vos bagages pour votre voyage en avion et enregistrez-les tranquillement à la gare. Où faites transporter vos bagages en Suisse par les CFF. compris 1 × par an (max. 1 valise pour l'enregistrement ou max. 2 valises pour le transport en Suisse)

Retrouvez l'intégralité des Conditions Générales d'Assurance sur www.libertycard.ch/assurances.



Vue d'ensemble de toutes les conditions et tarifs.

Vue d'ensemble des prestations	LibertyCard	LibertyCard Prepaid	LibertyCard Plus
Programme Bonus Liberty	compris points × 2 pour les dépenses de mobilité	compris points × 2 pour les dépenses de mobilité	compris points × 4 pour les dépenses de mobilité
Plus-values «Voyager en toute sécurité»	comprises	comprises	comprises
Plus-values «Voyager en toute sérénité»	-	-	comprises
Plus-values «Voyager en toute facilité»	-	-	comprises
Taxe annuelle – carte principale	CHF 60	CHF 60	CHF 150
Taxe annuelle – carte supplémentaire	CHF 30	CHF 30	CHF 75
Activation du compte	-	_	-
Chargement initial sur le compte	-	gratuit	-
Par rechargement ultérieur (avoir max. CHF 3'000)	-	1% au minimum CHF 2	-
Taux d'intérêt annuel	14,9 %	_	14,9%
Transactions en monnaies étrangères	2%	2%	1,75 %
Transactions en CHF à l'étranger	2%	2%	1,75 %
Retrait d'espèces*	3,75 % min. CHF 5 (CH), min. CHF 10 (étranger)		
Retrait d'espèces Cashback (au guichet CFF)	CHF 3.50 par transaction		
Versements à un guichet de la Poste	CHF 2		
Carte de remplacement	gratuite		
Code NIP de remplacement	gratuit		
Pénalité de retard	CHF 20		
Franchise max. en cas d'usage abusif	aucune		
Facture électronique	gratuite		
Facture papier	CHF 2 par facture		
Réimpression extrait de compte	CHF 10		
Remboursement sur compte postal ou bancaire	CHF 20		
Commande de preuve d'achat		CHF 20	
Chargeback non autorisé	CHF 20		

^{*} Les dépenses de loto (hors Swisslos), de pari et de casino sont considérées comme des retraits d'espèces

Assurance complémentaire facultative pour vous.

Protégez-vous contre les imprévus: avec les assurances facultatives shopping ou de solde. En tant que client Liberty, vous profitez de conditions particulièrement intéressantes.

Assurance shopping

Avec l'assurance shopping complète, faire des achats procure encore plus de plaisir. Car elle vous offre une sécurité accrue sur Internet, en matière de transport, en cas de retour de la marchandise et de litiges. L'assurance shopping vous aide rapidement et simplement.

Pour la carte principale:

CHF 1.50/mois ou seulement CHF 18 par an

Chaque carte supplémentaire:

CHF 1/mois ou seulement CHF 12 par an

Assurance de solde

(uniquement pour les cartes de crédit)

Avec l'assurance de solde, vous avez un souci en moins. En cas d'événement imprévu, elle couvre rapidement et simplement le montant dû de votre décompte. La prime ne vous coûte que 0,49 % du montant de votre décompte mensuel.

Frais:

0,49% du montant du décompte mensuel.

Formulaire de demande

Le formulaire de demande pour les deux assurances est disponible sur www.libertycard.ch/ assurances



Vos avantages avec MyOnlineServices.

Avec MyOnlineServices, vous conservez la vue d'ensemble de vos finances et pouvez contrôler le solde de votre compte, vos dernières transactions ou le solde de vos points Liberty. De plus, vous avez la possibilité d'échanger les points Liberty collectés contre des primes attrayantes. Avec MyOnlineServices, vous disposez également d'un service clientèle 24h/24. Vous pouvez par exemple consulter votre facture mensuelle, modifier vos données personnelles, attribuer des procurations, demander une augmentation de limite et bien plus encore. Inscrivez-vous sur www.myonlineservices.ch

Service gratuit: enregistrez-vous maintenant

MyOnlineServices est compris dans les prestations de votre Visa LibertyCard et ne vous coûte donc rien. Afin de pouvoir en profiter, vous devez vous enregistrer sur www.myonlineservices.ch. Pour ce faire, il vous faut simplement:

- votre numéro de compte Visa LibertyCard qui figure sur votre décompte
- votre téléphone portable
- votre adresse e-mail
- un accès à Internet

Enregistrement à MyOnlineServices: marche à suivre.

- 1. Allez sur le site www.myonlineservices.ch
- 2. Cliquez sur «Enregistrement». Remplissez le formulaire et cliquez sur «Envoyer».
- Vous recevez alors sur votre portable un SMS avec le code d'identification (Code Mobile).
- 4. Saisissez ce code sur la page de confirmation.
- Définissez votre mot de passe. Il doit se composer d'au moins 8 caractères avec des chiffres et des lettres ou des caractères spéciaux (p. ex.: 123AB45+).
- 6. Cliquez sur «Enregistrement» pour terminer votre inscription.

Si votre enregistrement à MyOnlineServices a fonctionné, il vous suffira à l'avenir de vous connecter à l'aide de votre adresse e-mail et de votre mot de passe.

Paiement sans contact: rapide, simple et sûr.

Avec la Visa LibertyCard, vous réglez n'importe quel montant en guelques secondes.

Le paiement sans contact est l'alternative pratique au paiement en espèces. En effet, vous pouvez régler vos achats quotidiens et les petits montants encore plus facilement et plus rapidement avec, à la clé, de précieux points Liberty.

Faites donc un essai lors de vos prochains achats. Ni code NIP ni signature ne sont nécessaires pour les sommes jusqu'à CHF 40.

Voici comment fonctionne «Contactless», le paiement sans contact:



 Vérifiez que le terminal de paiement arbore bien le symbole «Contactless».



Maintenez votre Visa LibertyCard près du symbole «Contactless».



 Le paiement est effectué en l'espace de guelques secondes.

Plus de sécurité pour votre LibertyCard.

Avec votre LibertyCard, vous misez sur la sécurité. Les données sont intégralement cryptées conformément aux normes de sécurité en vigueur. Afin de protéger votre LibertyCard encore mieux contre l'usage abusif, veuillez tenir compte des recommandations ci-après.

Code NIP

Apprenez votre code NIP par cœur. Il est votre élément de sécurité personnel et remplace votre signature. Les conseils suivants améliorent encore la sécurité de votre LibertyCard:

- ne notez jamais nulle part votre code NIP, et en aucun cas sur votre carte;
- cachez le clavier avec votre main libre lorsque vous saisissez votre code NIP:
- gardez votre code NIP impérativement secret;
- vous pouvez à tout moment modifier la combinaison de chiffres sur la plupart des distributeurs automatiques en Suisse.

Vous avez oublié votre code NIP?

Demandez gratuitement un nouveau code NIP à notre service clientèle. Nous sommes toujours à votre disposition.

Verified by Visa.

Verified by Visa protège les données de votre carte par un mot de passe. Lorsque vous effectuez des achats en ligne auprès d'un commerçant agréé, vous devez confirmer votre identité à l'aide d'un code SMS avant le paiement. Cela facilite et sécurise vos achats. En effet, l'ensemble des échanges de données s'effectue via une connexion cryptée. Le préfixe «https:» figurant dans la ligne d'adresse sur votre navigateur Internet vous indique qu'il s'agit d'une telle connexion cryptée. Veillez tout de même à ce que votre ordinateur soit équipé en permanence d'un logiciel de sécurité à jour.

Nous sommes toujours là pour vous.

Avez-vous perdu votre LibertyCard? Ou alors oublié votre code NIP? Nous sommes volontiers à votre service pour répondre à vos questions ou demandes concernant votre LibertyCard.

Sur MyOnlineServices

Retrouvez également toutes les informations importantes relatives à votre LibertyCard sur www.myonlineservices.ch

Par téléphone

Assistance téléphonique 24h/24 +41 58 717 21 11

Par e-mail

liberty@bonuscard.ch

Sur Internet

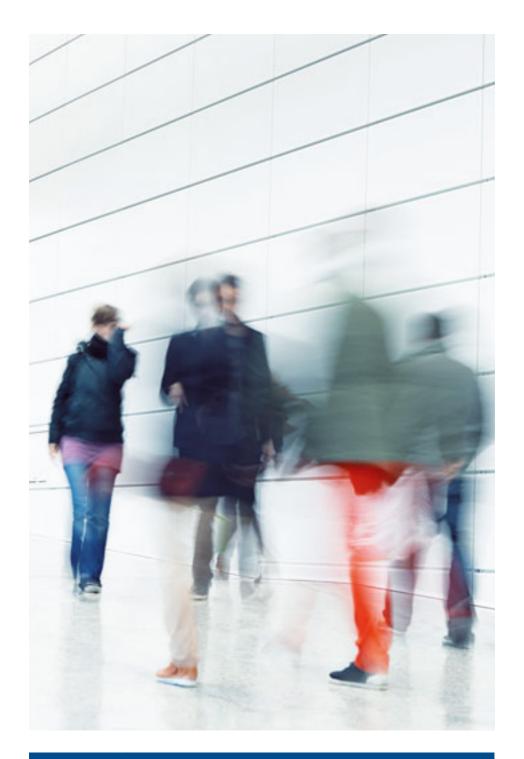
Consultez les réponses aux questions les plus courantes sur www.libertycard.ch/faq



Demander des cartes supplémentaires et en profiter doublement.

À deux, tout est mieux – les voyages aussi. Alors faites profiter des proches vivant dans le même ménage que vous des avantages de la LibertyCard. Demandez dès à présent des cartes supplémentaires à des conditions particulièrement intéressantes sur www.myonlineservices.ch.





Conditions générales.

Conditions générales pour cartes de paiement personnelles de BonusCard.ch SA

Version de janvier 2015

Les présentes conditions générales («CG») s'appliquent aux cartes de paiement personnelles (ci-après la «Carte») émises par BonusCard.ch SA (ci-après l'«Emetteur») et résisent les rapports juridiques entre l'Emetteur et le titulaire de la carte, respectivement le titulaire du compte. En vue d'une meilleure lisibilité, la distinction entre formes masculines et féminines n'est pas employée dans les présentes CG. Le récapitulatif des prestations, qui peut être consulté à tout moment dans sa version actuellement en vigueur sur le site web des produits y relatif, fait partie intégrante des présentes CG.

1. Généralités

1.1 Emission de la carte

A l'acceptation de la demande de carte ou lors d'un envoi direct par l'Emetteur, le Titulaire reçoit une carte personnelle et intransmissible, établie à son nom, ainsi que, le cas échéant, un code NIP individuel destiné à l'utilisation de la carte dans des distributeurs automatiques et appareils exigeant l'entrée d'un code NIP (ci-après «les distributeurs automatiques»). L'Emetteur se réserve le droit d'attendre le paiement d'une cotisation pour envoyer la carte et/ou le code NIP et/ou les activer et/ou faire explicitement activer la carte par le titulaire du compte. Toutes les cartes émises demeurent la propriété exclusive de l'Emetteur.

1.2 Carte principale et cartes supplémentaires

Chaque carte, qu'elle soit principale ou secondaire, correspond à un compte depuis leguel sont effectuées toutes les transactions. Le titulaire du compte est le titulaire de la carte principale (si société, cf. chiffre 1.3) et a un droit de consultation et de renseignements complet. Le titulaire du compte peut solliciter, pour des tierces personnes, des cartes personnelles supplémentaires (ci-après «cartes supplémentaires») gérées et comptabilisées auprès du compte du titulaire de la carte principale. A moins que procuration ne soit donnée par le titulaire du compte, le titulaire d'une carte supplémentaire n'a le droit de consulter ou de d'obtenir des renseignements auprès de l'Emetteur qu'en ce qui concerne ses propres données et transactions. Le titulaire du compte et le titulaire de la carte supplémentaire répondent solidairement et indéfiniment de toutes les obligations qui découlent de l'utilisation des cartes supplémentaires. Pour le reste, les conditions applicables aux cartes supplémentaires sont les mêmes que celles qui s'appliquent aux cartes principales.

1.3 Sociétés en tant que titulaires du compte - «carte de société»

Si le titulaire du compte est une société, la raison sociale de celle-ci est inscrite en plus du nom du titulaire sur la carte correspondante (ci-après «carte de société»). La société reconnaît toutes les obligations découlant de l'utilisation de la carte de société envers l'Emetteur, quel que soit le rapport juridique interne existant entre la société et le titulaire de la carte de

société. La responsabilité du titulaire d'une carte de société est solidaire avec celle de la société et se limite aux obligations découlant de l'utilisation de sa propre carte de société. Pour le reste, les conditions applicables aux cartes de société sont les mêmes que celles qui s'appliquent aux cartes principales (cf. chiffre 1.2).

1.4 Reconnaissance des conditions générales CG

Le demandeur de carte/Titulaire confirme avoir lu, compris et accepté sans réserves les présentes CG dès:

- a) apposition de sa signature sur la demande de carte;
- b) apposition de sa signature sur la carte;
- c) versement sur son compte;
- d) utilisation de la carte.

1.5 Cotisations, commissions et intérêts

L'Emetteur peut percevoir pour les cartes, leur utilisation et les services y relatifs, des redevances, commissions (ci-après «Cotisations») et intérêts et les débiter du compte. Ceux-ci sont portés à la connaissance du Titulaire conjointement avec la demande de carte et/ou sous une forme appropriée et peuvent être consultés à tout moment sur le site web des produits y relatif. En cas de résiliation anticipée du contrat, aucun remboursement au prorata des redevances déjà débitées ne sera effectué.

1.6 Expiration de la carte / remplacement

La carte ainsi que les prestations annexes et supplémentaires qui y sont liées arrivent à expiration à la fin du mois/de l'année indiqués sur la carte. A défaut de résiliation (cf. chiffre 5), le Titulaire reçoit automatiquement et ponctuellement une nouvelle carte. L'Emetteur se réserve le droit de ne pas renouveler la carte. sans indication des motifs.

2. Utilisation de la carte

2.1 Types d'utilisation

La carte permet à son titulaire de payer sans argent liquide des marchandises et des services auprès de tous les points d'acceptation de la carte dans le monde entier, dans le cadre des limites individuelles (cf. chiffre 2.3), et de retirer de l'argent liquide auprès des agences autorisées ainsi qu'auprès des distributeurs automatiques labellisés à cet effet en Suisse et à l'étranger. Le paiement à lieu:

- a) au moyen d'une signature sur le justificatif de vente. La signature doit correspondre à celle figurant sur la carte. Les points d'acceptation peuvent demander la présentation d'une pièce d'identité officielle;
- b) au moyen de la saisie du code NIP personnel;
- c) en indiquant le nom, le numéro de carte et la date d'expiration ainsi que, le cas échéant, le code de vérification indiqué au dos de la carte dans le champ réservé à la signature, pour des paiements par téléphone, par Internet ou par courrier;
- d) au moyen de la simple utilisation de la carte (sans signature, code NIP ni autres indications), à des points de paiement automatisés spécifiques (par ex. caisses de parkings, péages d'autoroutes ou en cas de paiement sans contact).

Le Titulaire reconnaît l'ensemble des transactions autorisées de cette manière, respectivement les créances des points d'acceptation qui en découlent. En même temps, le Titulaire, en utilisant celle-ci, autorise l'Emetteur de manière irrévocable à payer sans autres formalités les créances correspondantes des points d'acceptation. En outre, le titulaire du compte s'engage à payer non seulement toutes les transactions effectuées avec les cartes correspondantes, mais aussi, et en particulier, les cotisations et intérêts dus ainsi que les frais encourus par l'Emetteur pour les services sollicités. L'utilisation de la carte à des fins illicites est interdite.

2.2 Cartes personnelles sur la base d'avoir

Le compte est activé lorsque le montant du solde atteint pour la première fois le montant de la cotisation d'activation. Le montant du solde correspond aux versements, déduction faite des opérations réalisées avec la carte et des cotisationss. L'utilisation de la carte au-delà du montant du solde de l'avoir est interdite. En cas de montant du solde du compte négatif, le titulaire du compte s'engage à rétablir aussitôt l'équilibre du compte en y versant une somme correspondante. Les dispositions relatives au retard de paiement (cf. chiffre 4.3) sont applicables dans un tel cas

Le montant du solde ne peut en aucun cas dépasser le montant maximal autorisé, indiqué sur le récapitulatif des prestations. Dans la mesure où la carte n'a pas été renouvelée et où le montant du solde est inférieur à la cotisation due, ce montant sera attribué au profit de l'Emetteur.

2.3 Limites

La limite applicable est communiquée par écrit au Titulaire au moment de l'envoi de celle-ci, et, pour les cartes personnelles rechargeables sur la base d'un avoir, correspond au solde actuel du compte. L'Emetteur peut restreindre les retraits en espèces dans le cadre de la limite. Le Titulaire s'engage à n'utiliser sa carte que dans le cadre de ses moyens financiers et sans dépasser sa limite. Le montant applicable de la limite/du solde est indiqué sur le relevé de compte. Entre deux relevés, des données comme le solde actuel ou la limite des retraits en espèces peuvent être demandées à l'émetteur ou consultées en partie sur www.myonlineservices.ch et aux distributeurs automatiques. L'utilisation de la carte au-delà de la limite applicable n'est pas autorisée.

2.4 Adaptations

L'Emetteur se réserve le droit de modifier ou de suspendre les possibilités d'utilisation de la carte et du code NIP ainsi que les limites, en tout temps et sans indication des motifs.

2.5 Décompte des prélèvements

Toutes les transactions ainsi que les cotisations dues sont clairement indiquées au Titulaire sur le relevé de compte. En cas de paiement par acomptes, si la carte le permet, un intérêt conforme au récapitulatif des prestations est ajouté aux montants échus et aux transactions effectuées depuis le dernier relevé de compte.

2.6 Refus d'acceptation

L'Emetteur décline toute responsabilité pour le cas où un point d'acceptation ou une banque refuse d'accepter la carte, pour quelque raison que ce soit ainsi que dans les cas où la carte ne fonctionne pas pour des raisons techniques et que le paiement ne peut pas être effectué au moyen de la carte. Cela vaut également pour tous les cas où l'utilisation de la carte s'avère impossible dans un distributeur automatique, ou si la carte est endommagée ou rendue inutilisable par le distributeur automatique. De même, l'Emetteur décline toute responsabilité quant aux prestations annexes ou supplémentaires offertes avec la carte. Les dommages couverts par une assurance ne sont pas assumés par l'Emetteur.

3. Responsabilité

3.1 Devoirs de diligence

- a) A sa réception, la carte doit être aussitôt signée par le Titulaire dans l'espace prévu à cet effet.
- b) La carte et le code NIP doivent être conservés diligemment et indépendamment l'un de l'autre. Le code NIP doit être modifié dans un distributeur automatique dès sa réception ou bien mémorisé. Le support papier sur lequel figure le code NIP doit ensuite être détruit. La carte et le code NIP ne doivent en aucun cas être transmis, communiqués ou rendus accessibles à des tiers de quelque manière que ce soit. En particulier, le code NIP ne doit pas être inscrit sur la carte (même sous forme modifiée). Les codes NIP modifiés par le Titulaire ne doivent pas se composer de combinaisons de chiffres facilement identifiables (par ex. numéro de téléphone, date de naissance, plaque d'immatriculation, etc.).
- c) Les justificatifs d'achat doivent être conservés. Le titulaire du compte doit s'en servir pour contrôler les relevés de compte correspondants. D'éventuelles divergences, notamment les débits fondés sur une utilisation frauduleuse de la carte, doivent être immédiatement signalées à l'Emetteur et être annoncées par écrit dans les 30 jours à compter de la date du relevé de compte (la date du timbre postal faisant foi); à défaut de contestation ponctuelle, le relevé de compte et les achats/transactions qui y sont indiqués sont considérées comme acceptés.
- d Le Titulaire s'engage à utiliser toute nouvelle technologie en matière de sécurisation des méthodes de paiement dans la mesure du possible, et dans tous les cas lorsque le point d'acceptation et/ou l'Emetteur les proposent. Cela vaut en particulier pour les transactions réalisées par Internet.
- e) La perte ou le vol de la carte ainsi que les soupçons relatifs à une utilisation frauduleuse doivent être communiqués sans retard à l'Emetteur (sans tenir compte d'éventuels décalages horaires). Le Titulaire doit par ailleurs contribuer de bonne foi à la clarification de l'affaire et à la réduction du préjudice. En cas de soupçon d'actes délictuels, le Titulaire est tenu immédiatement de déposer plainte auprès des autorités de police compétentes.
- f) Il est interdit, sous peine de poursuites pénales, de continuer à utiliser une carte échue, non renouvelée, invalide, bloquée, résiliée, falsifiée ou contrefaite, en particulier, pour des commandes par téléphone, par correspondance ou par Internet. Une telle carte doit immédiatement être rendue inutilisable par son titulaire.
- g) Un changement des données communiquées lors de la demande de carte (nom, adresse, etc.) doit être communiqué par écrit à l'Emetteur dans les 14 jours. Jusqu'à réception d'une nouvelle adresse, les communications de l'Emetteur sont réputées valablement adressées à l'ancienne adresse.

h) Si le Titulaire n'a pas reçu de nouvelle carte dans les 14 jours précédant l'expiration de l'ancienne carte, il doit immédiatement en informer l'Emetteur. A réception de la nouvelle carte, l'ancienne doit immédiatement être détruite et rendue inutilisable.

3.2 Réclamations portant sur des marchandises ou des services percus

L'Emetteur décline toute responsabilité pour les opérations effectuées au moyen de la carte.

D'éventuelles irrégularités relatives à des marchandises ou des services, notamment des réclamations, des différends ou des prétentions découlant de ces transactions doivent être réglées directement et exclusivement avec les points d'acceptation concernés. En cas de restitution de marchandise, le Titulaire doit exiger au point d'acceptation une confirmation d'avoirs et, en cas d'annulation, demander une confirmation d'annulation. L'obligation de payer la facture dans les délais et, pour les cartes personnelles sur la base d'un avoir, le droit de l'Emetteur de débiter le compte demeure dans tous les cas.

La limite ne doit pas être dépassée, même lorsque ce dépassement est dû à un montant faisant l'objet d'une réclamation.

3.3 Utilisation frauduleuse de la carte / responsabilité en cas d'abus de la carte

Sauf violation des dispositions des présentes CG par le Titulaire, la responsabilité de ce dernier pour préjudices dus à une utilisation frauduleuse de la carte par des tiers (étant précisé que les membres de la famille et les personnes vivant en ménage commun ne sont pas considérés comme des tiers) et survenant avant la réception de l'avis de perte par l'Emetteur, se limite à une franchise précisée dans le récapitulatif des prestations. Dès que la perte de la carte est annoncée à l'Emetteur, le Titulaire ne répond plus des conséquences préjudiciables d'une utilisation frauduleuse par des tiers postérieure à l'annonce. Le Titulaire qui n'a pas strictement respecté les dispositions des présentes CG répond de tous les préjudices causés par l'utilisation frauduleuse de sa carte.

4. Modalités de paiement, retard

4.1 Modalités de paiement

Le titulaire du compte reçoit régulièrement des relevés de compte indiquant toutes les transactions ainsi que les cotisations échues. Celles-ci sont prélevées à l'avance par l'Emetteur sur le montant du solde du compte. En cas de solde au profit de l'Emetteur, le titulaire du compte s'engage à payer le montant minimum indiqué sur le relevé de compte sans déductions jusqu'à la date précisée.

Le titulaire du compte possédant une carte ayant une option de crédit peut faire usage des possibilités de paiement suivantes: a) paiement de l'intégralité du montant dû selon le relevé de compte mensuel sans déduction; ou

b) paiement d'un montant partiel. Dans ce cas, le montant minimal à payer est indiqué sur le relevé de compte mensuel. Conformément au récapitulatif des prestations, un intérêt annuel est facturé sur le montant total à recevoir jusqu'au paiement intégral à l'Emetteur. L'intérêt est calculé dès la date de comptabilisation de chaque transaction correspondante et figure séparément dans les relevés de comptes suivants. Il est débité en sus des montants dus et des transactions opérées entre-temps. La limite totale prévue au chiffre 2.3 des présentes CG ne doit pas être dépassée. Un paiement partiel sera imputé préalablement sur la dette d'intérêts. Le titulaire du compte peut payer en tout moment l'intégralité du montant dû.

Pour les transactions effectuées pendant les 14 premiers jours à compter de la réception de la carte et en cas de révocation par le Titulaire, la possibilité de paiements partiels est exclue. L'option de crédit peut être modifiée ou suspendue par l'Emeteur, en tout temps et sans indication des motifs.

4.2 Types de virements possibles

- a) Paiement par virement bancaire ou postal;
- b) Avis de débit (LSV/Debit Direct): débit direct d'un compte bançaire ou postal.

4.3 Retard

Le titulaire du compte est en demeure sans qu'une interpellation ne soit nécessaire lorsqu'il ne paye pas ponctuellement le montant minimal indiqué sur le relevé de compte. Dans ce cas, l'Emetteur a le droit d'exiger le paiement immédiat de l'intégralité du montant dû et peut exiger un maximum de 15% d'intérêt annuel dès la date de comptabilisation de la chaque transaction concernée. En cas de demeure, le titulaire du compte doit payer un frais forfaitaire de retard et il est aussi redevable de tous les frais et dépenses liés au recouvrement de la créance par l'Emetteur. Les conditions et délais de paiement, les frais de retard (interpellation) et d'intérêts peuvent être modifiés par l'Emetteur en tout temps. Les conditions en vigueur figurent au dos de chaque relevé de compte à titre indicatif. Les conditions actuelles peuvent être tirées du récapitulatif des prestations. L'Emetteur peut céder ses créances envers le Titulaire à des tiers en tout temps.

Le titulaire du compte déclare accepter que les montants exigibles découlant de relations commerciales, autres ou antérieures, entre le titulaire du compte et l'Emetteur (ou précédent ayant droit), puissent être compensés par l'Emetteur avec le montant du solde au profit du titulaire du compte.

5. Résiliation du contrat

Le Titulaire avec option de crédit a le droit de révoquer par écrit le contrat dans les sept jours dès sa réception. Par ailleurs, le Titulaire ou l'Emetteur peuvent, en tout temps et sans indication de motifs, demander le blocage de la carte ou/et la résiliation du rapport contractuel. La résiliation de la carte principale ou du compte entraîne automatiquement celle des cartes secondaires. L'éventuel solde du compte est transféré sur le compte bancaire ou postal suisse indiqué par écrit par le titulaire du compte, après déduction d'éventuels frais administratifs.

La résiliation (respectivement la révocation) entraîne l'exigibilité immédiate sans autre formalité de toutes les sommes encore dues (y compris des montants non encore facturés ou débités). Le Titulaire n'a aucun droit à un remboursement au prorata de la cotisation annuelle, respectivement des primes annuelles payées. Après résiliation (respectivement révocation), le Titulaire doit spontanément et immédiatement rendre inutilisable ou restituer à l'Emetteur sa carte ainsi que d'éventuelles cartes supplémentaires.

Malgré la résiliation/la révocation/le blocage, l'Emetteur se réserve le droit de débiter au Titulaire la totalité des dettes résultant de causes intervenues avant la destruction effective/ restitution de la carte (notamment les facturations dues à des services répétitifs, tels que des abonnements de journaux, des cotisations, et des services en ligne).

Le Titulaire qui veut renoncer au renouvellement d'une carte ou de cartes supplémentaires doit en informer l'Emetteur par écrit au moins 2 mois avant l'expiration de la carte concernée, à défaut de quoi, le cas échéant, d'éventuels frais administratifs lui seront débités.

6. Données / recours à des tiers

6.1 Obtention de renseignements

L'Emetteur procède à un examen de solvabilité du Titulaire sur la base des données indiquées par celui-ci dans sa demande de carte (également pour cartes avec option de crédit). Le demandeur de carte/Titulaire confirme que les indications faites dans la demande de carte correspondent à la réalité.

Le demandeur de carte/Titulaire ainsi que son éventuel représentant légal autorise l'Emetteur à prendre tous les renseignements jugés nécessaires pour l'examen de la demande de carte ainsi que pour la bonne exécution du contrat auprès des offices publiques, de son employeur, de l'Emetteur (ou précédent ayant droit) et des sociétés qui lui sont affiliées, de l'Association pour la gestion d'une centrale d'information de crédit (ZEK) du centre de renseignements sur le crédit à la consommation (IKO) ainsi qu'auprès d'autres opérateurs économiques ou d'autres autorités imposées par la loi. L'Emetteur est également autorisé d'aviser la ZEK (ainsi que les autorités similaires telles que l'IKO dans la mesure où une obligation légale l'y contraint) en cas de blocage de cartes, de retards de paiement qualifiés ou d'utilisations frauduleuses de la carte. La ZEK et l'IKO sont expressément autorisées à rendre ces données accessibles à leurs membres (entreprises actives dans le secteur du crédit à la consommation, du leasing ou des cartes de crédit - la liste des membres est disponible sur Internet sous www.zek.ch) si cellesci leur sont nécessaires afin de conclure ou d'exécuter un contrat avec le titulaire de la carte. Le demandeur de carte prend note et accepte que sa demande puisse être rejetée sans indication du motif.

6.2 Utilisation de données

Le Titulaire accepte que l'Emetteur enregistre et traite ses données. En cas d'utilisation de la carte, l'Emetteur ne reçoit que les informations dont il a besoin afin d'établir la facture destinée au titulaire de la carte. Le titulaire de la carte est informé par la présente que les factures sont détaillées, conformément à un standard mondial, pour quatre groupes de produits et de prestations: achat de carburant, achat de billets d'avion, factures d'hôtel et factures relatives à la location de véhicules. Le titulaire de la carte accepte que, même en cas de transactions effectuées en Suisse, ces informations soient acheminées vers l'Emetteur de carte par le biais des réseaux internationaux de cartes de crédit

Il autorise l'Emetteur et ses partenaires contractuels à utiliser les données en relation avec l'utilisation de la carte (données sur le Titulaire, transactions réalisées avec la carte et prestations complémentaires) à des fins d'exécution de toutes les prestations relatives aux produits sélectionnés et aussi à des fins de marketing. Toutes les données sont traitées de manière confidentielles chez l'émetteur de cartes et ses partenaires contractuels et ne sont pas transmises ni rendues accessibles à des tiers. Des produits et des services exclusifs et privilégiés peuvent être offerts au Titulaire sur la base de ses données. Le

Titulaire peut renoncer à de telles offres au moyen d'une déclaration écrite. L'Emetteur est par ailleurs autorisé à faire appel à des tiers en Suisse et à l'étranger dans l'accomplissement de ses tâches, notamment pour la bonne exécution du contrat et pour le traitement des transactions effectuées au moyen de sa carte, dans la mesure où la législation suisse le permet et, plus particulièrement, moyennant la garantie d'une protection des données adéquate. Le Titulaire accepte que l'Emetteur mette à disposition de ces tiers en Suisse et à l'étranger toutes les données dont elle dispose dans la mesure où celles-ci sont nécessaires pour l'accomplissement exact des tâches attribuées.

7. Autres dispositions

71 Modification des Conditions générales

L'Emetteur se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CG ainsi que l'aperçu de nos prestations (y compris l'ajustement des cotisations annuelles, des taux d'intérêt, des commissions, etc.). Les modifications sont communiquées par écrit ou par d'autres moyens appropriés et sont considérées comme acceptées si la carte n'est pas retournée avant l'entrée en vigueur de celles-ci à l'Emetteur.

7.2 Cession par l'Emetteur

L'Emetteur peut en tout temps transférer ce contrat entièrement ou partiellement avec tous ses droits et obligations à des tiers en Suisse ou à l'étranger. Le Titulaire donne son accord à de tels transferts avec effet libérateur pour l'Emetteur.

Droit applicable, for juridique

Les présentes CG sont soumises au droit matériel Suisse. Le for est Zurich, qui est également le lieu d'exécution pour les titulaires ayant leur domicile à l'étranger, sous réserve de règles de for impératives. En cas de litige, la version allemande fait foi.

